



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN
D'ART, MÉTIERS DE LA PRÉSENTATION DES
COLLECTIONS, SPÉCIALITÉ ÉCLAIRAGISTE**

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'admissibilité.....	3
2) L'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de ces concours externe et interne.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite.....	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	5
C) L'épreuve d'admission	5
III. Les statistiques	6
A) Concours externe.....	6
B) Concours interne.....	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys indique que « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) L'admission

L'article 5 de l'arrêté de l'arrêté cité ci-dessus définit comme suit les épreuves d'admission « la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ».

Pour la spécialité « éclairagiste », l'épreuve pratique d'admission consiste en la mise en éclairage d'une salle équipée d'œuvres. (durée : 8 heures)

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ces concours externe et interne était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Mireille KLEIN, conservatrice en chef du patrimoine, chargée de mission, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Versailles ;

Membres de ce jury :

- Madame Florence CAILLIÉRET, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », régisseuse des oeuvres, château, musée et domaine national de Versailles ;

- Monsieur Éric CHATENIER, , technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste », adjoint au responsable de l'atelier d'éclairage, musée du Louvre ;

- Monsieur Sébastien NÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste », responsable de l'atelier d'éclairage, musée du Louvre.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours externe et interne : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ces concours externe et interne

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 7 février au 14 mars 2017
Date de l'épreuve écrite	Le 20 avril 2017
Dates des deux épreuves orales	Les 17 et 18 mai 2017
Date de la réunion d'admissibilité	Le 18 mai 2017
Dates des épreuves d'admission	Les 28 et 29 juin 2017
Date de la réunion d'admission	Le 30 juin 2017

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

Le sujet se fondait sur un dossier d'exposition (équipement, installation et notions de base de conservation préventive des collections).

Le résultat attendu était une réponse technique correcte et des propos organisés.

Il était nécessaire que les candidats sachent lire et interpréter les plans de l'exposition présentée. Les connaissances techniques étaient primordiales.

Question 1 : Ce qui était attendu des candidats : présentation du contexte de cet éclairage.

A) Mise en valeur des collections exposées (transmission de la culture, accompagnement du propos scientifique,...) / Confort visuel (lisibilité des œuvres, éblouissement,...) / Température de couleur / Indice de rendu des couleurs

B) Conservation préventive : suppression des éléments nocifs / Identification des groupes d'œuvres selon les sensibilités / Moyens techniques de suppression IR, UV,... / Respect des doses d'éclairement des œuvres

C) Liste des normes d'éclairage pour les établissements recevant du public

D) Traitement spécifique des zones multimédia,... / Économies d'énergie

Question 2 : La réponse était courte et technique ; ce n'était qu'une lecture du document du constructeur. Réponse : le flux lumineux ambiant dans la vitrine : addition des 2 tubes + rajouter un spot de 650 lumens.

La présence d'un plan clair était appréciée. L'orthographe laissait assez souvent à désirer.

Pour préparer cette épreuve, il est nécessaire d'être en possession d'un bagage théorique indispensable en matière d'éclairage, mais surtout de pratiquer (nécessité de suivre des stages et/ou des formations spécifiques concernant l'éclairage des collections de musées).

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Chaque sujet se constituait de quatre photographies d'ambiances de style ou d'œuvres.

L'oral se décomposait ainsi : 10 minutes de présentation par le candidat puis 10 minutes d'échanges avec le jury.

Étaient attendues des connaissances de base en histoire de l'art (classement chronologique des objets ; si possible identification des époques et styles).

Étaient appréciés le fait de pouvoir rattacher chronologiquement les objets ou « ambiances de salles meublées » présentés à un siècle donné. Il était encore plus apprécié de pouvoir identifier le style de ces collections.

Le classement chronologique correct des objets les uns par rapport aux autres, même s'ils n'étaient pas précisément datés, était un élément important.

La clarté et l'organisation des propos étaient nécessaires.

Certains candidats avaient un très bon niveau et une bonne connaissance des objets ; d'autres ne connaissaient même pas des œuvres très célèbres.

Pour préparer cette épreuve, la lecture des grands manuels classiques d'histoire de l'art, assortie de la visite assidue de musées était indispensable.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

L'oral se décomposait ainsi : 10 minutes de présentation par le candidat puis 10 minutes d'échanges avec le jury.

Étaient attendues des connaissances techniques pour les questions liées au métier d'éclairagiste.

Une bonne connaissance des matériels et systèmes d'éclairage, ainsi que leur mise en œuvre étaient demandés. La prise en compte du respect des conditions de mise en valeur et de conservation préventive des collections était indispensable.

Des propos clairs et organisés étaient appréciés.

Comme pour l'épreuve écrite, il était nécessaire d'être en possession d'un bagage théorique indispensable en matière d'éclairage, mais surtout de pratiquer (nécessité de suivre des stages et/ou des formations spécifiques concernant l'éclairage des collections de musées).

C) L'épreuve d'admission

Les postes de travail étaient séparés les uns des autres par des paravents. Chaque candidat avait à sa disposition un établi et des outillages semblables, disposés sur l'établi.

Nous rappelons que tous les matériels électriques mis à disposition étaient strictement les mêmes pour chaque candidat, et qu'un récapitulatif listant ces matériels était remis à chaque candidat.

Les candidats disposaient de plus de matériel que nécessaire. Il revenait donc aux candidats de choisir judicieusement le matériel dont il avait besoin et, de bien lire les notices qui étaient fournies avec chaque matériel. Ils devaient également faire attention aux symboles mentionnés.

La personne qui surveillait le déroulement de l'épreuve était à la disposition des candidats qui souhaitaient obtenir des informations sur ces matériels.

Étaient attendues des candidats : le choix des matériels adaptés, les câblages corrects, l'installation et le fonctionnement des éclairages selon les consignes énoncées par le sujet.

Au cas où toutes (ou une partie de) ces exigences étaient remplies, mais le travail non terminé, l'avancement du travail, et les réalisations effectives étaient prises en compte pour la notation.

Les erreurs de câblages, la non réalisation de raccordements et l'éclairage non fonctionnel étaient les principaux points négatifs que nous avons pu relever.

Il a été constaté des niveaux très différents : des candidats excellents et des candidats qui n'avaient pas d'expérience en pratique, ou peu de connaissances dans la lecture de schémas ou dans les nouvelles techniques ou technologies d'éclairage muséographique.

Une fois de plus, les connaissances techniques (et cette fois leur mise en pratique) étaient primordiales.

III. Les statistiques

A) Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	4	2	2	2	1
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	4	4	2	2	2	1

Seuil d'admissibilité : 13,80 sur 20.

Amplitude des notes : de 13,80 à 15,30 sur 20.

Seuil d'admission : 17,39 sur 20.

Amplitude des notes : de 9,89 à 17,39 sur 20.

B) Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis sur liste complémentaire
Hommes	7	7	7	3	3	2	1
Femmes	1	1	1	1	1	0	0
Total	8	8	8	4	4	2	1

Seuil d'admissibilité : 13,40 sur 20.

Amplitude des notes : de 5,50 à 17,20 sur 20.

Seuil d'admission : 15,56 sur 20.

Amplitude des notes : de 11 à 16 sur 20.

Madame Mireille KLEIN
Présidente du jury